

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 28-04-2016

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT.

Absents excusés : Valérie EYMARD, Jacques L'HUILLIER.

A été nommée secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Rajout à l'ordre du jour :

Tarifs salles communales

Accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du 04/04/2016

Approuvé à l'unanimité.

Date prochains conseils municipaux : Lundi 23 mai 2016 à 20h

Taux des contributions directes 2016 (annule et remplace la délibération n° 5-8 du 04/04/2016)

Suite à la demande des services Préfectoraux et afin de respecter certaines règles de liens entre les taux il est nécessaire de re-voter les taux.

Seul le taux de la TH change par rapport à la précédente délibération et passe de 13,18 % à 13,19%.

Approuvé à l'unanimité.

Aménagement de la station du Col du Rousset par le Département de la Drôme

Suite au courrier de réponse adressé à M. le Président du Département de la Drôme (compte rendu du 14-03-2016), une réunion avec M. le Vice-Président en charge du tourisme, M. Lanfray, et un ensemble d'élus du Département et de technicien s'est tenue en mairie de St Agnan le 18-04 dernier.

Les élus du Département ont affirmé leur volonté de développer les stations de ski de la Drôme et le tourisme en général, mais de nombreuses contraintes budgétaires se greffent à ce choix (déficit de fonctionnement des stations de 2,5 millions d'euros actuellement). Pour cette raison les ouvertures totales ou partielles des domaines skiables seront fonction des périodes de fréquentation.

Le Département a la nécessité de faire évoluer le mode de gestion par un changement de forme juridique (à l'étude) mais aussi en demandant une participation minimale aux collectivités locales qui devront être plus impliquées.

En ce qui concerne les investissements, un dossier est à l'étude pour la mise en place d'un ou deux canons à neige pour le retour station et le dossier de la piste de luge qui est quasi abouti.

Christophe Morini souligne que ce dossier de piste de luge a été voté par le Département en 2014 par l'ancienne équipe départementale après 6 ans d'études et qu'il sera en grande partie financé par des fonds POIA (Programme Interrégional du Massif des Alpes) visant au développement de la fréquentation touristique, notamment durant la période estivale.

❖ **Implantation d'une piste de luge – Avis favorable au projet**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche des plans de site initiée par le Département, celui-ci travaille sur des projets de diversification touristique et, à ce titre, demande à la collectivité la possibilité d'implanter une piste de luge, réaliser les aménagements nécessaires à son exploitation et construire une gare nécessaire à son exploitation sur les parcelles communales E499-E48 et E44.

Afin de pouvoir mener à bien la réalisation de ce projet, le Département demande à la municipalité d'émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable en ce qui concerne l'implantation d'une piste de luge sur rails dite « luge 4 saisons » sur la station du

Col du Rousset et autorise le Département de la Drôme à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à implanter la piste de luge sur les parcelles identifiées.

❖ **Autorisation de construction d'une gare de départ pour la piste de luge**

Pour le bon fonctionnement de celle-ci il est demandé par le Département de pouvoir construire une gare de départ sur le terrain communal qui fera l'objet d'une demande de permis de construire comme suit :

- ⇒ Local technique de 15,1 m² : atelier de maintenance et zone de rangement vertical des luges ;
- ⇒ Local technique complémentaire de 7,8 m² pour abriter le poste de commande (armoires électrique) et vestiaire réservé au personnel ;
- ⇒ Partie couverte sous auvent comprenant la zone d'embarquement et d'évolution pour l'opérateur.

L'emprise de ce bâtiment intégrera en proximité immédiate, outre la piste de luge elle-même, un poste de débarquement et une zone de stockage des luges sur rail à l'aire libre.

Il nécessitera une déviation du bas de la piste du chamois, une modification à la marge de l'espace débutant et la réalisation d'un accès piéton et d'un cheminement spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Département de la Drôme à construire une gare de départ pour la piste de luge 4 saisons de la station du Col du Rousset sur l'une des parcelles communales suivantes E499-E48-E44.

❖ **Autorisation de travaux pour l'amélioration des pistes de ski existantes**

Marcel Algoud explique les travaux demandés :

- Piste du Berger : Suppression du bosquet présent au milieu de la piste dans le but de conserver la neige et limiter le danger.
- Retour parking entre Bamby et Abreuvoir : Elargissement de la piste afin de conserver la neige sur le long terme et assurer un retour station.
- Piste Cerf : Suppression de l'angle du bois pour limiter le danger lié à la présence du transformateur EDF.

Accepté à l'unanimité.

Tarifs de location salles communales à compter du 01-05-2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des salles communales comme suit à compter du 01-05-2016 :

Période été du 01 mai au 30 septembre – ***Période hiver*** du 01 octobre au 30 avril

❖ **Salle communale polyvalente**

- ⇒ Habitants de la commune et des communes de La Chapelle en Vrs, St Martin en Vrs, St Julien en Vrs et Vassieux en Vrs :
Eté : 95 € Hiver : 120 €
- ⇒ Habitants autres et location dans le but d'une activité commerciale :
Eté : 150 € Hivers : 200 €
- ⇒ Associations de la commune :
Eté : 50 € Hiver : 70 € 1 gratuité/an/association
- ⇒ Associations des communes de La Chapelle en Vrs, St Martin en Vrs, St Julien en Vrs et Vassieux en Vrs :
Eté : 80 € Hiver : 110 €
- ⇒ Associations des communes de La Chapelle en Vrs, St Martin en Vrs, St Julien en Vrs et Vassieux en Vrs pour utilisation hebdomadaire sur toute l'année hors vacances scolaires et week-end (à partir du vendredi midi) : **120 €/an**
- ⇒ Réunion annuelle pour assemblée générale associations et organismes d'intérêts local :
Gratuit en journée
- ⇒ Caution pour dégradation du bâtiment : **750 €**
- ⇒ Caution pour ménage non fait : **50 €**

❖ Salle bâtiment Audouaire

⇒ Mise à disposition pour complément d'activité du Petit Bistrot :
25 €/journée d'utilisation

Questions diverses

***Commémorations**

Une réunion aura lieu entre les communes membres de la CCV le jeudi 19/05 à 18h à Vassieux pour essayer de mutualiser les commémorations. Elle sera suivie d'un conseil communautaire.

***Traversée du village**

Des travaux de réfection du bicouche de la traversée du village sont programmés pour la 2nde semaine de mai. A cette occasion la commune va refaire la signalisation horizontale actuelle, plus la mise en place d'une ligne jaune sur le trottoir de l'école interdisant le stationnement des véhicules à cet endroit. En effet de nombreux véhicules stationnent à cheval sur le trottoir alors que celui-ci est utilisé par les enfants et leurs familles.

Francis Chevreux souhaiterait que la commune ressorte le dossier d'aménagement de la traversée du village pour trouver une solution pour faire ralentir les véhicules sur la RD 518.

***Aires de jeux**

Un état des lieux a été fait des aires de jeux de la commune. Quelques rénovations de jeux doivent être faites dans le lotissement de la Bessée et à Chabottes. Par contre le jeu en place devant la mairie doit être sécurisé pour le moment et changé à très court terme.

***Parc Naturel Régional du Vercors**

Le vote du budget 2016 ayant été reporté, un nouveau vote aura lieu le 30 avril à la salle des fêtes communale.

***CCV**

Francis Chevreux informe de la mise en place d'un nouveau Plan Pastoral Territorial porté par la Communauté des Communes du Pays du Royans dans lequel la CCV est associée, le regroupement communautaire devant être effectif début 2017.

Le Comité Local d'Installation redémarre également.

Séance terminée à 22 h 45.